

## X.

### ANARCHIE OU CÉSARISME. — CONCLUSION.

S'il est un fait qui atteste la réalité et la force de la révolution, c'est sans contredit le 2 décembre. Que la France l'entende, et que l'Europe en soit instruite : après les journées de février et juin 1848, celles de décembre 1851 doivent compter comme la troisième éruption du volcan.

Rendons-nous compte de cette secousse qui, plus qu'aucune autre, a fait faire à la révolution un pas décisif.

La France, par toute son histoire, par les Romains et les Francs, par Charlemagne et les Capétiens, marche, d'une marche continue, à 89; par 89, elle aboutit à 1848.

En 1848, comme en 1789, tout, DANS LES CHOSES, appelle une révolution. Mais à la différence de 1789, il n'y a en 1848, *dans les idées*, rien, ou peu s'en faut, qui la détermine. La situa-

tion est mûre, l'opinion est en retard. De ce désaccord entre les choses et les idées jaillissent tous les incidents qui ont suivi....

D'abord, la prédication socialiste.

La révolution s'imposant comme nécessité, et l'opinion s'en défiant parce qu'elle ne la connaissait pas, le premier travail devait être de révéler au pays la révolution sociale. Tandis donc que le Gouvernement provisoire, la Commission exécutive, le général Cavaignac, s'occupent de maintenir l'ordre, le socialisme, avec l'énergie que commandait la circonstance, organise sa propagande. On lui a reproché d'avoir *fait peur*, on l'accuse encore aujourd'hui d'avoir, par ses extravagances, compromis, perdu la république! Oui, le socialisme a fait peur, et il s'en vante! On meurt de peur comme de toute autre maladie, et la vieille société n'en reviendra pas. Le socialisme a fait peur! Fallait-il donc, parce que les autres ne faisaient rien, ne pouvaient faire rien, que nous nous tussions nous-mêmes? Fallait-il, en mettant des sourdines à nos tambours, laisser tomber l'idée avec l'action?... Le socialisme a fait peur! Puissants génies, à qui le socialisme a fait peur, et qui n'avez pas tremblé devant le suffrage universel!...

Or, comme le socialisme, effrayant à première vue (toute idée qui se manifeste pour la première fois effraye), ne pouvait passer sans soulever une contradiction violente; comme cependant il était dans la donnée de l'histoire et des institutions, il devait arriver, d'un côté, que le socialisme grandirait sous une réaction générale; en second lieu, qu'il mettrait à nu l'inconséquence de tous ses ad-

versaires, depuis les montagnards jusqu'aux dynastiques, et par cette révélation de leur illogisme, les précipiterait l'un après les autres du pouvoir, dont ils se servaient contre lui.

Pas un fait qui n'atteste le progrès du socialisme, qui ne montre en même temps la déroute successive, inévitable de ses adversaires.

Pourquoi, de février à décembre 1848, les républicains de toute nuance sont-ils successivement évincés? parce qu'ils se tiennent hors du socialisme, qui est la révolution; parce que hors de la révolution sociale, la république n'a plus de sens, qu'elle semble un juste-milieu, une *doctrine*, un arbitraire.

Mais pourquoi les républicains, adorateurs de 93, se tiennent-ils en 1848 hors du mouvement? parce qu'ils aperçoivent dès l'abord que la révolution sociale est la négation de toute hiérarchie, politique et économique; que ce *vide* fait horreur à leurs préjugés d'organisation, à leurs habitudes de gouvernement; et que leur esprit, s'arrêtant à la superficie des choses, ne découvrant pas sous la nudité de la forme le lien intelligible du nouvel ordre social, recule à cet aspect, comme devant un abîme.

Ainsi, même comme négation, comme table rase ou plutôt comme vide, la révolution exerce déjà une puissance sur le milieu ambiant; elle est une force d'attraction, une finalité, un but, puisqu'en la niant les républicains semblent se renier eux-mêmes et se perdent!

Au 10 décembre, Louis Bonaparte obtient la préférence sur le général Cavaignac, qui cependant

avait bien mérité de la patrie, dont le civisme, le désintéressement, la modestie seront relevés par l'histoire impartiale. Pourquoi cette injustice de l'élection ? parce que le général Cavaignac, fatalité ! avait dû combattre, au nom de l'ordre et de la loi, la révolution dans le socialisme ; parce qu'ensuite il se présentait, au nom de la révolution, comme adversaire des partis dynastiques, et franchement républicain parce que, enfin, devant cette rigidité à la fois constitutionnelle et républicaine le nom de Bonaparte se levait, pour les masses comme une espérance de révolution plus prompte, pour les partisans de l'autel et du trône qui les poussaient comme une espérance de contre-révolution. Révolution, contre-révolution, le *oui* et *non*, qu'importe ? c'est toujours la même passion qui agite, la même idée qui dirige.

Contre qui est entreprise plus tard la guerre de Rome ? contre Mazzini ? Allons donc ! ceux qui firent décréter la guerre de Rome étaient tout aussi démocrates que Mazzini. Comme Mazzini, comme Rossi, ils portaient écrit sur leur drapeau : *Séparation du spirituel et du temporel ! Gouvernement laïc et libre !* La révolution de Rome a été faite contre la révolution sociale.

Contre qui est votée la loi du 31 mai ? — contre la révolution.

Comment, en 1849 et 1850, l'élu de cinq millions et demi de suffrages parvient-il à se dépopulariser ? par son alliance avec les réacteurs. Comment ensuite recouvre-t-il sa popularité ? en affirmant le suffrage universel, voix, on le suppose, de la révolution. Le peuple, en 1851, a reçu Louis Bonaparte

à résipiscence : comme le père de l'enfant prodigue, sans écouter les observations du fils sage, il a pardonné au fils repentant.

Nous voici en présence des élections de 1852 : à gauche la proposition de rappel de l'Elysée, à droite l'obstination de la loi du 31 mai, derrière nous l'insurrection. La situation est on ne peut plus révolutionnaire : qu'est-ce qu'il en sortira ?

Ici, nous ne devons plus juger les événements au point de vue de la légalité et de la morale, de l'exercice régulier du pouvoir, du respect de la constitution, de la religion du serment. L'histoire prononcera sur la moralité des actes : ce qui nous appartient c'est d'en constater le fatal côté. Constitution, serment, lois, tout a sombré au milieu de la compétition ardente : la mauvaise conscience de l'un a délié celle de l'autre, et quand la royauté se proclame à la tribune, pourquoi l'empire ne s'élèverait-il pas sur la place publique ? La foi constitutionnelle foulée aux pieds par la majorité, il ne reste que l'action brute, *immorale*, des ambitions et des partis, instrument aveugle du destin.

Telle est donc, en novembre 51, la situation des forces antagoniques : la révolution est représentée par la gauche républicaine, et incidemment par l'Elysée, qui se joint à elle pour le rappel de la loi du 31 mai ; — la contre-révolution a pour organe la majorité, et incidemment aussi l'Elysée, qui s'unit à elle pour tout le reste, contre le parti républicain.

L'Elysée, élément équivoque, sans signification par lui-même, est en ce moment combattu par les deux partis, qui tendent, avec une égale ardeur, à

l'éliminer. Il s'agit en effet de savoir si la France sera à la révolution ou à la contre-révolution. Qu'est-ce que M. Bonaparte, pour qu'il vienne dire : Ni l'un ni l'autre ; c'est à moi que sera la France?...

Cependant, à la vue de ce champ clos où vont se jouer ses destinées, que pense le pays ? Le pays répugne à rétrograder, mais il redoute les révolutionnaires. Ce n'est plus seulement le socialisme qui lui fait peur : c'est une réaction montagnarde, ce sont les représailles de la démocratie !... Cette disposition des esprits, qui repousse également, d'un côté *le principe de la réaction*, de l'autre *les hommes de la révolution*, fait la fortune de l'Elysée. La même raison qui pouvait le faire broyer entre les deux armées, lui vaut le triomphe sur toutes deux : il affirme la révolution, et il protège les conservateurs ! Solution bilatérale et contradictoire, mais logique pourtant, vu l'état de l'opinion, et que les circonstances rendaient presque inévitable.

La signification du 2 décembre, l'idée qu'il représente, est donc, bien authentiquement, RÉVOLUTION. Le reste est affaire de *personnes*, c'est-à-dire, intrigues de partis, transactions de coteries, vengeances privées, manifestations autocratiques, mesures de salut public et de raison d'état. C'est la marge laissée au bon plaisir gouvernemental par la loi des révolutions.

Mais cet ambigu ne peut durer : tout principe doit produire ses conséquences, tout pouvoir dérouler son idée. Nous en sommes là : que va faire Louis Napoléon ?

J'ai rapporté les actes principaux du 2 décembre ;

j'en ai fait ressortir l'inspiration, moitié réelle, moitié personnelle, et la constante incertitude. Et nous avons pu constater que jusqu'à ce moment le nouveau pouvoir, arrêté par le néant de l'opinion publique, abandonné à ses seules inspirations, plutôt dirigé, au sein de la contradiction universelle, par la prudence de l'homme que par la raison des choses, au lieu de quitter le double visage qui lui a donné la victoire, tendait plutôt, en vertu de l'idée qu'il se fait de la délégation, et d'après ses traditions domestiques, à continuer son jeu de bascule, et à transformer, probablement sans s'en rendre compte, en une féodalité de fantaisie les institutions actuelles.

J'ai montré alors, par l'exemple de l'Empereur, la vanité de toute conception politique en dehors de la synthèse sociale, de la raison de l'histoire, des indications de l'économie, et de la donnée révolutionnaire. Et l'analogie des époques m'y autorisant, j'ai rappelé Louis Bonaparte à sa véritable mission, définie par lui-même, à l'époque de son premier avènement, *la fin des partis* : définition qui se traduit en cette autre, *la fin de la politique machiavélique ou personnelle*, c'est-à-dire, *la fin de l'autorité elle-même*.

La négation de l'autorité, et par suite la disparition de tout organisme gouvernemental pouvait paraître encore, en 1849, une idée obscure (1) ; après le 2 décembre, il n'y reste plus le moindre nuage. Le 2 décembre a fait ressortir la contradiction du gouvernementalisme et de l'économie, de

(1) Voir *Confessions d'un révolutionnaire*, § xvi, 3<sup>e</sup> édition.

l'état et de la société, dans la France actuelle; ce que nous ne pouvions que deviner, il y a quatre ans, par les règles de la logique, les faits, interprètes infailibles, le rendent aujourd'hui palpable: le paradoxe est devenu une vérité.

Résumons ces faits, et prouvons par leur analyse la vérité de cette triple proposition, qui représente tout le mouvement des 64 dernières années :

Le gouvernement personnel, ou despotique, est impossible;  
Le gouvernement représentatif est impossible;  
Le gouvernement est impossible.

Les principes sur lesquels repose depuis 89 la société française, disons toute société libre, principes antérieurs et supérieurs à la notion même de gouvernement, sont :

1. La *propriété libre*, celle qu'on appelait à Rome *quiritaire*, et chez les barbares envahisseurs *allo-diale*. C'est la propriété absolue, autant du moins qu'il peut se trouver chez les hommes quelque chose d'absolu; propriété qui relève directement et exclusivement du propriétaire, lequel l'administre, la loue, la vend, la donne ou l'engage, suivant son bon plaisir, sans en rendre compte à personne.

La propriété doit être transformée, sans doute, par la révolution économique, mais non pas en tant qu'elle est libre : elle doit, au contraire, gagner sans cesse en liberté et en garantie. La transformation de la propriété porte sur son *équilibre* : c'est quelque chose d'analogue au principe qui a été introduit dans le droit des gens par les traités de Westphalie et de 1815.

2. Le *travail libre*, avec toutes ses dépendances,

la profession libre, le commerce libre, le crédit libre, la science libre, la pensée et la religion libres: ce qui veut dire, le droit absolu, *à priori*, sans restriction ni contrôle, pour tout citoyen, de travailler, fabriquer, cultiver, extraire, produire, transporter, échanger, vendre, acheter, prêter, emprunter, transiger, inventer, s'instruire, penser, discuter, vulgariser, croire ou ne pas croire, etc., dans la mesure de ses moyens, sans autre condition que celle de tenir ses engagements, comme aussi de ne gêner personne dans l'exercice du même droit.

Le travail aussi doit être révolutionné, comme la propriété; mais quant à ses *garanties*, nullement quant à son initiative. Prendre l'organisation corporative pour garantie du travail, ce serait recommencer l'œuvre du moyen âge, l'extirpation de l'esclavage par la féodalité.

3. La *distinction naturelle, égalitaire et libre*, des spécialités industrielles, mercantiles, scientifiques, etc., d'après le principe de la division du travail, et en dehors de tout esprit de caste.

Tels sont les *principes de 89*, objet de la célèbre *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, reconnus par la dernière constitution; et telles depuis cette époque les bases de notre société.

Or, le gouvernement devant être l'expression de la société, suivant l'expression de M. de Bonald, on demande quel peut être le gouvernement d'une société établie sur de pareilles bases ?

Ce ne pourra pas être une féodalité territoriale, puisque la propriété est libre; ni une féodalité industrielle, mercantile ou financière, puisque le

travail est libre, le commerce libre, le crédit libre, ou du moins en puissance manifeste de le devenir; ni un régime de castes, puisque les spécialités professionnelles, d'après leur principe économique, sont libres; ni une théocratie, puisque la conscience est libre aussi. Sera ce une monarchie absolue? non, puisque les facultés de l'homme et du citoyen, le travail, l'échange, la propriété, etc., converties en *droits*, étant libres, et leur exercice libre, il ne reste plus rien qui puisse servir de motif ou d'objet à une autorité quelconque, et que le souverain, jadis visible, personnel, incarnation du droit divin, est devenu une abstraction, une fiction, à savoir le peuple.

Si donc, dans la société ainsi constituée il se forme un gouvernement, ce gouvernement ne pourra résulter que d'une délégation, convention, fédération, en un mot, d'un consentement, libre et spontané, de tous les individus qui composent le peuple, chacun d'eux stipulant et se cotisant pour la garantie de ses intérêts. Si bien que le gouvernement, si gouvernement il y a, au lieu d'ÊTRE L'AUTORITÉ, comme auparavant, *représentera le Rapport* de tous les intérêts qu'engendrent la propriété libre, le travail libre, le commerce libre, le crédit libre, la science libre, et n'aura par conséquent lui-même qu'une valeur représentative, comme le papier monnaie n'a de valeur que par celle des écus qu'il représente. Au fond, le gouvernement représentatif a pour emblème et peut-être défini, un *assignat*.

Ainsi la nature démocratique et représentative du gouvernement découle de la nature essentielle-ment libre des intérêts dont il indique le rapport :

ces intérêts donnés, tout rappel à une autorité quelconque devient un non-sens. Pour que le gouvernement cessât d'être démocratique, dans une société ainsi faite, et que l'autorité y reparût, il faudrait que les facultés déclarées libres cessassent de l'être; que la propriété ne fût plus propriété, mais fief; le commerce plus commerce, mais octroi; le crédit plus crédit, mais servitude, corvée, dîme et mainmorte : ce qui est contre l'hypothèse.

Ai-je besoin de redire, ce que tout le monde sait, que la pensée de 89, celle de toutes les constitutions qui en sont sorties, a été d'organiser le gouvernement, de telle manière qu'il fût la représentation des intérêts libres sur lesquels la société repose, et que telle est encore la prétention du 2 décembre? Le 2 décembre, comme tous les pouvoirs qui l'ont précédé depuis 89, se flatte de représenter par excellence le rapport des intérêts reconnus libres par nature et *à priori*. Ni lui, ni aucun de ses devanciers ne s'est jamais douté de ce que c'est, pour un gouvernement, qui d'ailleurs vise à l'autorité, que d'être une *représentation*, la représentation d'un *rapport*, d'un rapport d'*intérêts*, et d'*intérêts libres!!!*

Ainsi le gouvernement n'existe aujourd'hui que par ce qu'il *représente*. Il ne jouit pas, comme dit l'école, de l'*aséité*; il ne se pose pas de lui-même, il est le produit du bon plaisir des libertés, de la convenance des intérêts. Un tel gouvernement est-il possible? N'y a-t-il pas contradiction entre tous ces termes : *Gouvernement, représentation, intérêts, libertés, rapport?...* Au lieu de nous livrer sur ce point à une discussion de catégories, de tenir le

lecteur plongé dans la métaphysique, faisons de l'histoire.

Supposons que, dans l'ordre des connaissances politiques, il arrive, comme en tout autre ordre de connaissance, que les idées abstraites prenant peu à peu la place des idées concrètes, le gouvernement, au lieu d'être considéré comme la *représentation* ou personnification du rapport social, ce qui n'est qu'une conception matérialiste et idolâtrique, soit conçu comme étant ce RAPPORT lui-même, chose moins poétique peut-être, moins favorable à l'imagination, mais plus conforme aux habitudes de la logique : le gouvernement, ne se distinguant plus des intérêts et des libertés, en tant que les uns et les autres se mettent en relation, cesse d'exister. Car un rapport, une loi, peut s'écrire, comme on écrit une formule d'algèbre, mais ne se *représente pas*, dans le sens gouvernemental et scénique du mot, ne s'incarne pas, ne peut pas devenir toute une armée d'histriens, ayant pour mandat de jouer devant le peuple le *Rapport des intérêts* ! Un rapport est une idée pure, qui se consigne, en quelques chiffres, caractères, signes, ou vocables, dans un livre, dans un traité, dans un contrat, mais qui n'a de réalité que celle des objets mêmes qui sont en rapport.

Eh bien ! le résultat le plus positif, le seul positif, de tous les gouvernements qui depuis 89 ont passé sur la France, a été de mettre en lumière cette vérité simple comme une définition, évidente comme un axiôme : *Le Gouvernement est le Rapport des libertés et des intérêts.*

Et cette première proposition donnée, les consé-

quences accourent : c'est que désormais la politique et l'économie se confondent ; que pour qu'il y ait rapport d'intérêts, il faut que les intérêts eux-mêmes soient présents, répondants, stipulants, s'obligeants, et agissants ; qu'ainsi la raison sociale et son vivant emblème sont une seule et même chose ; en dernière analyse, que tout le monde étant gouvernement, il n'y a plus de gouvernement. La négation du gouvernement surgit ainsi de sa définition : Qui dit gouvernement représentatif, dit rapport des intérêts ; qui dit rapport des intérêts, dit absence de gouvernement.

Et, en effet, l'histoire des soixante dernières années prouve qu'avec le gouvernement représentatif, pas plus qu'avec le despotique, les intérêts ne sont ni libres, ni en rapport ; que pour qu'ils se maintiennent dans les conditions de leur déclaration, qui sont celles de leur existence, il faut qu'ils traitent directement entre eux, suivant la loi de leur solidarité, et sans intermédiaire. Hors de là, la propriété redevient fief, le travail servitude, le commerce péage ; les corporations se reforment, la philosophie est à la discrétion de l'Eglise, la science, entre les mains des Cuvier et des Flourens, ne dit que ce qu'il plaît à la théologie et au pape : il n'y a plus ni libertés ni intérêts !

Les intérêts, dans leur Déclaration fameuse, avaient dit que la conscience serait libre. — Le représentant des intérêts déclare, en 1814, que la religion catholique est la religion de l'état ; en 1830, qu'elle est la religion de la majorité, ce qui, pour la pratique et pour les finances, revient exactement au même. En effet, en 1852, les catholiques, sous